ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Commerce exterieur

Question écrite n° 10082

Texte de la question

M Pierre-Remy Houssin attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les controles pratiques aux frontieres de l'Italie, sur les viandes en provenance de la France. En effet, la duree des controles conduit souvent a la perte totale des chargements francais, ou a la depreciation des viandes qui ne sont pas maintenues aux normes de conservation pendant cette duree. Aussi, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour limiter la duree de ces controles.

Texte de la réponse

Reponse. - La directive du Conseil des communautes europeennes, Facilitation des echanges du 15 decembre 1983 modifie, a prevu une simplification des procedures de controle en frontiere entre Etats membres. Les autorites italiennes, par decret ministeriel du 8 octobre 1988, ont fixe les modalites d'application pratique de cette directive. Les documents d'accompagnement sont controles dans tous les cas et les denrees sont liberees immediatement lorsque la conformite entre marchandises et certificats de salubrite est contatee. Dans 10 p 100 des cas, un controle physique des denrees est realise en sus du controle documentaire, mais les delais restent raisonnables et compatibles avec une bonne conservation des marchandises. Dans un cas sur trois cents, le controle est approfondi et oblige en raison des delais d'analyse a prendre des mesures conservatoires pour des denrees qui sont consignees dans l'attente des resultats, procedure normale dans le cadre de la suspicion legitime mais exageree dans la majorite des cas. La responsabilite du maintien en bonne condition appartient a l'importateur ou au mandataire de l'exportateur. Parfois, pour les viandes fraiches notamment, la congelation doit etre utilisee et entraine une moins-value de l'ordre de 30 p 100. Dans le cadre du comite veterinaire permanent des actions ont ete menees par les services veterinaires du ministere de l'agriculture et de la foret en vue d'obtenir une diminution du nombre et de la duree des controles par sondage ainsi que la non-consignation systematique. Un projet de directive communautaire est en cours de discussion pour ameliorer le libre echange intracommunautaire en vue de la constitution du marche unique europeen, mais l'absence d'harmonisation totale des reglementations nationales demeure un obstacle et un frein a ces echanges. Au niveau du conseil des ministres, des negociations ont ete menees dans le meme but de facilitation des echanges et la cour de justice du Luxembourg sera saisie par la Commission des communautes europeennes sur proposition francaise si des resultats tangibles ne sont pas obtenus prochainement.

Données clés

Auteur : M. Houssin Pierre-R•my
Circonscription : - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10082
Rubrique : Viandes
Ministère interrogé : agriculture et forêt
Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 27 février 1989, page 922